



Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 31 octobre 2024 <u>www.regionreunion.com</u>

Sommaire

ID: 974-239740012-20241031-24007969-AR



ARRETE DAJCPNº 24007969

Portant désignation de Madame Lorraine NATIVEL 2ème VICE PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

Pour représenter la Présidente du Conseil Régional en Commission d'Appel d'Offres du 31 octobre 2024

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1411-5 et 1414-2 ; Vu

Vu La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

La délibération du Conseil Régional en date du 02 juillet 2021 relative à l'élection de sa Vu Présidente ;

Considérant que Monsieur Jacques TECHER sera absent lors de la Commission d'Appel d'Offres du 31 octobre 2024;

ARRETE

Madame Lorraine NATIVEL, 2ème Vice-Présidente du Conseil Régional reçoit Article 1: délégation de fonction et de signature pour la présidence, en représentation de la Présidente du Conseil Régional, de la Commission d'Appel d'Offres du 31 octobre 2024.

> Ainsi, Madame Lorraine NATIVEL peut donner toutes les instructions nécessaires aux services concernés et signer tous les documents afférents au fonctionnement de cette commission.

Article 2: Les délégations accordées s'exercent sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil Régional.

Article 3: La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

> 3 1 OCT. 2024 Saint-Denis, le La Présidente du Conseil Régional

Notifié le : Signature de Madame Lorraine NATIVEL 2ème Vice-Présidente



Huguette BELLO